



AG COFOR 64

Le 16 Novembre 2024 à Orègue

PRÉAMBULE

Le mercredi 16 Novembre 2024 à 10h, les membres de l'association Collectivités Forestières des Pyrénées-Atlantiques se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation de Monsieur Michel Castan.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Castan.

PRÉSENTS

Michel CASTAN, Président COFOR 64

Jean-Marc MORENO, Vice-Président COFOR64

Jean-Michel SERRANO, Vice-Président COFOR64

Daniel ARRIBERE, Président SIVU Forestier des Chenaies, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier COFOR 64

Jean-François GOICOCHEA, Conseiller Municipal SAINT JEAN PIED DE PORT

Alain ORDUNA, Adjoint MAULEON-LICHARRE

Bernard MORA, Trésorier adjoint COFOR64

Antoine DE BOUTRAY, directeur départementale ONF

Gabriel BELLEAU, Membre du Syndicat du Bois de Mixe

Pascal DANTIAcq, maire d'Orègue

Antoine MIGNON LE VAILLANT, chargé mission Bois Energie

Noémie ROCHEL, chargée mission Risques et Forêt pédagogiques

Marion DUPRAT NIETO, chargée mission Bois Construction

Mélaïne GOUSSIES, secrétaire régionale

EXCUSÉS

Didier HERVE, directeur Syndicat Mixte du Haut-Béarn,

Lydie ALTHAPE, Maire de LANNE EN BARETOUS

Roger TAFERNABERRY, Membre du Syndicat du Pays de CIZE

Patrick MAUNAS, maire LEES ATHAS

Jean PICOT, Conseiller Municipal HAUX

Gérard SALLA, Membre du Syndicat de la vallée d'OSTABARRET

La séance a débuté à 09h30. Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal. Le QUORUM étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer.

RAPPORT MORAL

Chers amis, chers adhérents, chers partenaires, cette année 2024 a été l'occasion de plusieurs temps forts. Les élus de l'association et les salariés de l'Union Régionale ont contribué à faire avancer, à nouveau, la cause des Communes Forestières.

Je noterai en premier le développement des Forêts Pédagogiques où une parcelle de forêt de forêt communale est « délégué » aux élèves d'écoles communales (suivant le niveau CM) pendant leur année scolaire pour découvrir la gestion multifonctionnelle et durable. Cette parcelle étant transmise l'année suivante aux nouveaux élèves rentrant.

Cette année 2023/2024 a également été un premier pas vers un partenariat plus formalisé entre notre association des élus forestiers et **FIBOIS Nouvelle-Aquitaine** au travers, notamment, du **Pacte Bois et Biosourcés**. Une initiative nationale qui démarre pour la Nouvelle-Aquitaine en 2025. L'objectif de la démarche est d'augmenter le recours au bois et aux matériaux biosourcés dans notre région. Cet outil est avant tout un vaste programme de communication et d'accompagnement collectif mené et coordonné par tout le réseau des prescripteurs Bois et Biosourcés.

Mais également à l'appui de l'enquête Elus – Exploitants forestiers qui a permis d'ouvrir des discussions avec les représentants de la filière sur les questions de chantiers et de voirie. **Comment garantir une exploitation forestière pérenne et respectueuse sur nos territoires ?**

Les évolutions climatiques, même si la météo 2024 ne le confirme pas, imposent de rester vigilant sur la question du **Risque incendie**. L'expertise acquise par les Communes Forestières en France et en Ex-Aquitaine est certaine et sera utile dans les années à venir. De nombreuses **réunions de sensibilisation des élus** se sont encore déroulées cette année, notamment dans les Landes de Gascogne et en Dordogne et un **guide** de référence a été produit par les équipes de l'Union régionale.

Nos échanges se sont également poursuivis avec **l'Office National des Forêts** et plusieurs temps d'échanges territoriaux pour aborder les points particuliers de la Commercialisation des bois en forêt publique. Office National des Forêts dont les effectifs en Pyrénées-Atlantiques ne devraient pas être affectés par le nouveau projet de loi de finance. Les postes de technicien vacants sont renouvelés et la réorganisation en cours apportera je l'espère plus d'efficacité pour la gestion de nos forêts communales

Nous accompagnons également différents **territoires forestiers** partenaires – CAPB, PNR Pays Basques, CC Luy en Béarn, CC Pays de Nay dans leurs démarches forestières.

Voici quelques-unes des actions menées par votre association sur cette année qui s'achève.

Nous **nous tournons d'ores et déjà vers l'année à venir, non sans une certaine inquiétude tout d'abord**. Les finances nationales et le Projet de Loi de Finance offrent des perspectives incertaines pour notre Union Régionale (qui pour rappel porte l'ensemble des salariés). Nous aurons plus que jamais besoin du soutien de nos adhérents pour assurer le fonctionnement de nos associations.

Mais également avec optimisme. Les forêts des Pyrénées-Atlantiques sont toujours relativement préservées des aléas et grandes catastrophes, et la demande en bois, soutenue, offre des revenus intéressants pour certaines communes propriétaires de forêt. L'équipe salariée, dynamique et stable, est présente pour soutenir nos adhérents et leur apporter les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Notre association est également, comme vous le verrez, en bonne santé financière et compte aujourd'hui plus que jamais sur ses adhérents. **Merci à vous pour votre confiance.**

RAPPORT FINANCIER

Le compte de résultat de l'année 2023 a été présenté

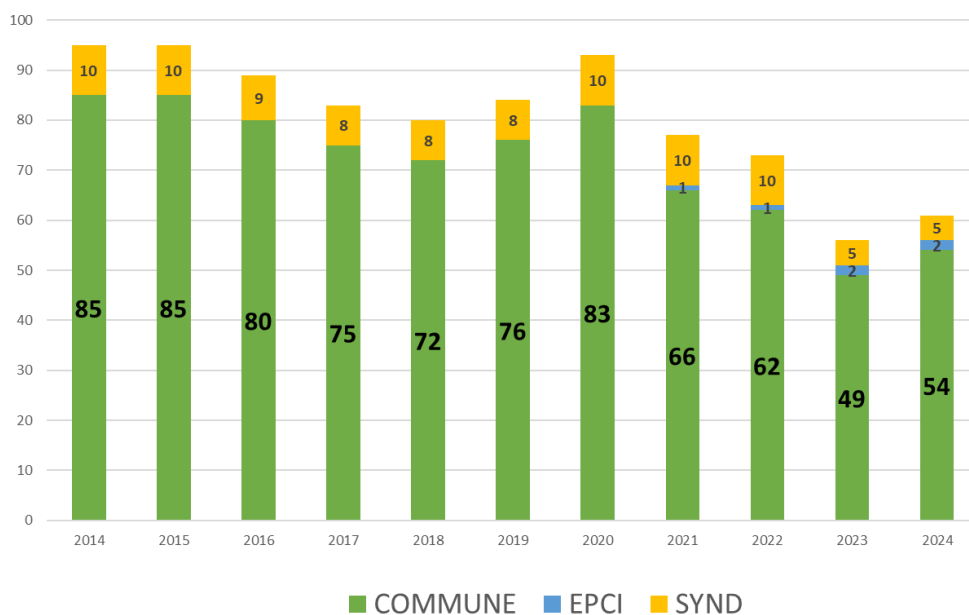
CHARGES		PRODUIT	
Frais de déplacements élus	5 780.66 €	Cotisations des communes (62)	19 278.10 €
Cotisations Nationnales	4 948.00 €	Promobiomasse*	10 343.95 €
Cotisations Régionales	5 000.00 €		
Frais de bureau	348.10 €	Cotisations EPCI (2)	2 000.00 €
Frais de secrétariat	3 577.62 €		
Assurances	412.82 €		
Divers	243.80 €		
TOTAL	31 622.05 €	TOTAL	31 622.05 €

** Cette somme concerne un dossier européen 2020 dont l'encaissement de subvention est arrivé sur l'exercice 2023 ce qui donne un exercice avec un bilan positif*

La trésorerie de l'AD est saine et positive (supérieur à 10 000€).

⇒ Le rapport moral et le rapport financier ont été validés

POINT SUR LES ADHESIONS – COTISATIONS



Le nombre d'adhérents est en baisse, nous constatons aussi que plusieurs syndicats n'ont pas renouvelé leurs adhésion ces deux dernières années. Nous nous questionnons sur cette baisse. Provient-elle de la visibilité de la COFOR sur le terrain, des ventes de bois et des budgets communaux qui sont en baisse, ...

Il est présenté que les coupe de bois bord de route ont un impacte sur le montant de la cotisation. Celle-ci étant calculée sur les montants des ventes de bois transmis par l'ONF. Dans le cas des ventes « bord de route », le montant de l'exploitation forestières y figure. La COFOR transmettra le nom des communes adhérentes à l'ONF afin d'afficher seulement la partie « vente des bois » pour le calcul de la cotisation de ces communes ayant vendu en bord de route.

VENTE DE BOIS

Les vente d'Automne en Pyrénées Atlantique, sont dans la moyenne haute des Pyrénées, avec quand même toujours 40% d'inventu. Il y a environ 36000m3 sur pied de vendu, sur 50 000 m3 mis en vente.

Lors des ventes de bois sur pied, l'ONF surveille que les coupes se déroulent de la bonne manière, que les arbres ciblés sont bien coupés, que les dates de coupe sont respectées et que le terrain est bien remis en état suite aux chantiers.

On constate dans la globalité une très légère hausse de recette pour les collectivités. Sur les Pyrénées Atlantiques il y a une grande diversité d'essences en ventes. Le Hêtre est l'essence principale mise en vente, en 2nd les « autres feuillus » et en 3eme le Chêne. Pour autant, c'est le Chêne qui se vend le mieux, presque 180 €/m3. C'est une essence précieuse qui se trouve dans des zones faciles d'accès et il y a de nombreux transformateurs locaux. On constat des fois en forêt privée des coupes rases dans des forêts de chêne, cela arrive car le chêne se vend bien, mais que les parcelles forestières sont trop petites, les ETF ont donc tendance à faire des coupes très forte pour rentabiliser leur déplacement. Les Autres essences (hêtre, feuillus, résineux) se vendent autour de 20 / 25 € m3

Lors de ces dernières ventes, il y a eu 26 acheteurs dont 15 transformateurs et 11 négociants (qui font leurs tris sur des lots mélangés).

La Commission Syndicale du Pays de Soule à des inquiétudes sur la disparition des bucherons. Coté achat des bois, l'ONF constate une stabilité auprès des scieurs, et une augmentation pour les « chauffagiste » qui ont souvent une seconde activité (agriculteur/éleveur), ceux-là achètent de petites surfaces et font eux même l'exploitation.

En ce qui concerne les contrats d'approvisionnement locaux, ceux-ci sont principalement tournés vers l'achat de bois de chauffage et les scieurs de résineux (dont les scieries d'Arette, de Lees Atas et de Viodos pour le chêne

Pour rappel, les dans le cas de vente de bois sous contrat d'approvisionnement, l'exploitation forestière est à la charge de la commune, avec deux modes de gestion :

- Directe : choix des entreprises par la commune, est accompagné par l'ONF. Avance de trésorerie par la commune.
- Indirecte : prise en charge confié à ONF, avance de trésorerie par l'ONF. Reversement du solde net à l'issue. L'ONF prends 1% pour l'avance de trésorerie

Les volumes de bois délivré en affouage sont en hausse, avec une demande de 3600m³ en 2023 et de 5000m³ en 2024. Les demande de bois d'affouage bord de route se maintient, on observe une demande plus importante pour l'affouage en forêt.

L'ONF constat que le chêne se vend le mieux en contrat d'approvisionnement que sur pied. Et le hêtre se vend aussi bien en contrat que sur pied.

Pour autant, l'intérêt de ce mode de vente dépend beaucoup du secteur et de la parcelle en coupe. En générale, on peut préférer le mode de vente :

- Sur pied, lorsque le produit est de qualité et que l'accès pour l'exploitation est facile. Dans ce cas, les exploitant répondent plus facilement.
- Bord de route, lorsque les produits bois sont mélangé (essences / qualité...), le fait de pouvoir faire le tri, et de vendre les produits différemment permet de d'optimiser les prix de ventes des bois.

Il est rappelé par la salle que lorsque les coupes sont accessibles et de qualités, que la vente est faite sur pied, bien souvent se sont les « gros » exploitant qui ont ces marchés. Les plus petits exploitant se retrouvent avec des coupes difficiles, ne facilitant pas leurs développements.

Chaque propriétaire forestier public à accès au « portail des collectivités » - <https://mesforets.onf.fr/> - les communes peuvent à partir de ce portail :

- Valider les parcelles à marquer pour cette saison
- Prévoir de l'affouage ou non
- Choisir les modes de vente

La mise en place de contrat d'approvisionnement à pour objectifs de donner de la visibilité pour les entreprises de travaux forestiers. On considère qu'il faut environ 4 à 5000m³ en chantier par an pour permettre à un ETF de travailler ... quelle visibilité à l'ONF ?

⇒ **Délibération de 2025 : sollicitation des communes pour le choix de vente pour faciliter le développement local.**

ACTIONS MENÉES SUR LE DEPARTEMENT

BOIS ENERGIE

CCRT

L'action Bois énergie de la COFOR est financée par les Contrat Chaleur Renouvelable Territoriaux (CCRT). Ces contrats sont portés par TE64 sur le Béarn, courant jusqu'à Juillet 2025 et par la CAPB sur le Pays Basque, courant jusqu'en décembre 2025.

Il est présenté le niveau de réalisation de ces contrats, en termes de MWh renouvelable et de nombre d'installation. Le niveau de réalisation reste assez faible actuellement, cependant, de nombreux projets en investissement sont à venir pour les mois à venir. Il semblerait que ces deux contrats pourraient être réalisés avant leur fin.

Nous rappelons que ces Contrats permettent de financer des installations de chaufferies bois qui ne serait pas finançable par le fond chaleur de l'ADEME. Le fait de massifier les projets nous permet de présenter un projet à l'ADEME qui dépasse les seuils de financement est nous permet de financer des installations bois déchiqueté, ou granulé de petite taille : école, mairie, piscine...

Nous développons la communication sur les installations existantes afin d'inciter les maîtres d'ouvrage à se questionner sur ces énergies renouvelables. Une dizaine de visites sont prévues pour cette fin d'année.

■ APPROVISIONNEMENT

Depuis quelques années, les COFOR accompagnent la CAPB sur le Plan Bois Pays Basque. Ce programme a permis de déterminer les volumes de bois mobilisable sur le territoire, et de les mettre en parallèle avec les consommations actuelles. Il ressort de tous ces échanges avec la collectivité et avec les acteurs de la forêt du territoire que l'utilisation du bois en circuit court dans la mesure du possible, et en respectant la gestion durable de la forêt est une volonté première et partagée.

De ces échanges, des préconisations ont été faites, intégrant : l'accompagnement vers la gestion durable de la forêt privée, le soutien des exploitants forestiers, le soutien aux transformateurs locaux ...

Nous poussons pour une réflexion similaire auprès du Pôle Métropolitain de Béarn. Un point avec les élus devrait avoir lieu en janvier.

A côté de ces stratégies politiques forestières de territoire, nous accompagnons des projets spécifiques dont notamment :

- L'approvisionnement du réseau de chaleur sur la commune d'Oloron Sainte Marie, à partir notamment de la forêt communale
- Une Concertation des acteurs économiques et élus de la Communauté de Commune de Nay pour la création d'une plateforme locale.
- L'évaluation de la pérennité de la filière d'approvisionnement bois déchiqueté du 64.

■ FORÊTS PÉDAGOGIQUES

Le programme des Forêts Pédagogiques a pour objectif de confier à des enfants la gestion d'une parcelle de forêt dans leur commune pour les sensibiliser aux questions forestières et au devenir de leur forêt.

Nous sommes actuellement à 6 forêts pédagogiques en fonctionnement sur les Pyrénées-Atlantiques :

- Ustaritz
- St Pée-sur-Nivelle
- Hasparren
- Sauvagnon
- Montaut
- Casteide-Cami

Il y a plusieurs projets en cours, dont : Oloron, Ledeuix, et Montaner.

Pour anecdote, lors de la visite d'une coupe de bois à Ustaritz, les enfants ont retenu : « un arbre ça naît, ça grandit et ça meurt ».

Il n'y a pas de taille minimale pour la mise en place d'une Forêt Pédagogique, néanmoins celle-ci doit être au régime forestier.

Sur la commune d'Arette, la forêt a été dévastée suite à la dernière tempête, le maire souhaiterait réfléchir à la mise en place d'une Forêt Pédagogique, et replanter certains arbres avec les enfants.

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

L'obligation légale de débroussaillage (OLD) constitue un élément essentiel de la politique de prévention des incendies de forêts. Il consiste à réduire les végétaux présents sur un terrain (branchages, feuilles, ...) afin de diminuer le risque de propagation des incendies (art. L. 131-10 du Code forestier).

Les zones soumises aux OLD, sont référencées sur le site internet Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

Une « Hotline » sur le sujet a été mise en place, toutes questions seront traitées dans un délai de moins de 48h. Lien d'inscription ici : <https://collectivitesforestieres-nouvelleaquitaine.fr/les-cofor-64-sengagent-pour-les-elus-des-pyrenees-atlantiques/>

Toutes ces actions sont faites en lien avec la DDTM et l'ONF. Les réponses à la Hotline seront partagées avec nos partenaires pour apporter le meilleur accompagnement.

Nous continuons à sensibiliser les élus à ces questions, avec de nombreuses réunions réalisées et à venir :

Travail commun avec la CAPB et l'ONF pour le Pays Basque : 37 élus sur 5 réunions au Pays Basque

Communauté de Communes du Pays de Nay

Communauté de Communes des Luy de Béarn

A venir : Pau / Oloron...

Il n'est pas évident de mobiliser les élus sur le sujet. L'été pluvieux qui vient de passer ne facilite pas l'intérêt pour ce sujet. Peut-être que les élus seraient plus sensibles avec des réunions au mois de Juin...

BOIS CONSTRUCTION

La première démarche est de replacer la donnée forêts dans les démarches territoriales (PCAET / SCOT / PLUi), avec comme leitmotiv : Comment y intégrer la forêt et le bois local ?

Un travail important de sensibilisation des élus est fait, par des visites et des webinaires. Il faut rappeler qu'il n'y a pas de surcoût financier très important avec l'utilisation du bois local, mais un effort tout de même pour imposer cette demande à la maîtrise d'œuvre si elle n'est pas à l'initiative du projet.

Actuellement 6 projets sont accompagnés sur les Pyrénées Atlantiques.

La COFOR s'est faite relais auprès de la préfecture pour intégrer une bonification de 5% du coût global du chantier dans la DETR en utilisant du bois local, notamment avec la marque « bois des Pyrénées » pour faciliter l'utilisation du bois local dans les marchés publics. La demande DETR doit être faite avant fin janvier.

La marque « bois des Pyrénées » a pour objectif de valoriser les bois des collectivités et de maintenir le tissu local de transformation.

Quelques points de communication autour des projets :

Outil ART : un outil informatique pour déterminer les retombées locales de l'intérêt de construire en bois local : bénéfice stockage carbone / emploi sur le territoire / gestion durable de la forêt. En règles générales, le lot bois représente 20% du projet et le surcout du bois local est de 5% de ce lot. On estime d'environ 80% de ce coût à des retombées économiques sur le territoire.

Elus ambassadeurs de la construction bois : un maillage d'élus pour promouvoir l'utilisation du bois local. Ces élus siègent au Prix Régional de la Construction Bois.

Le mobilier urbain et l'aménagement intérieur rentrent aussi dans ce sujet de la mobilisation du bois en circuit court. Le dossier pour le prix de la construction bois n'est pas difficile à monter.

La commune d'Arette, à un projet qui commencera en janvier, utilisant le bois de la commune scié sur la commune et utilisé sur la commune.

| DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU HÊTRE

Des tests sont en cours pour la réalisation de CLT à partir de hêtre. La coupe de bois a eu lieu sur le 64, le sciage s'est fait à Moncayolle, et la création du CTL se fait en relation avec terre de hêtre, qui fait du hêtre en structure. Nous attendons les conclusions sur ces premiers essais.

| QUESTION DIVERSES

La commune de Laruns rappelle que des dossiers de distraction ont été envoyés par l'IPHB pour distraire du régime forestier certaines parcelles très faiblement forestières, voire pas du tout. Ces dossiers sont restés sans réponse. Pourquoi ?

Michel Castan, précise que la 9^{ème} réunion du groupe de travail « distraction » a eu lieu au niveau national, il a été proposé une clé de détermination des conditions de distraction. Nous sommes en attente de la validation de l'état sur ce sujet. Cela devrait se faire **début 2025, cette décision sera alors transmise auprès des communes et de l'ONF.**

| CONCLUSION

En conclusion, cette Assemblée Générale a permis de mettre en lumière l'ensemble des actions et des accompagnements que nous vous proposons pour soutenir vos missions d'élus. Nous avons abordé des thématiques essentielles telles que la gestion des risques de feux de forêt, la promotion de la consommation de bois local, l'aménagement du territoire et le soutien aux propriétaires forestiers.

Face aux enjeux du changement climatique, qui impacte directement nos forêts, nous avons engagé des démarches concrètes, intégrant cette contrainte dans notre convention de moyen avec l'ONF, afin de renforcer notre collaboration et d'adapter nos pratiques.

Nous poursuivons également notre réflexion sur la diversification des essences, notamment pour le hêtre, dans le but de valoriser économiquement nos forêts tout en garantissant un équilibre entre l'exploitation, l'accueil du public et la préservation de la biodiversité. Ainsi, nous œuvrons pour une forêt durable, résiliente et capable de relever les défis de demain.

Nous restons pleinement engagés à vous accompagner dans ces démarches essentielles pour l'avenir de nos territoires et de nos forêts.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et lève la séance à 12h30.

Le 16 Novembre 2024,

Le Président